



Restauration scolaire

La restauration scolaire accueille dans chaque école les enfants sur le temps de la pause méridienne tous les jours de classe.

Dans le cadre de l'activité des accueils de loisirs, les restaurants scolaires municipaux fonctionnent tous les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Les repas comportent 5 composantes, le pain est proposé à discrétion.

Les enfants des écoles maternelles sont servis à table alors que les enfants des écoles élémentaires déjeunent dans les selfs. Un double choix d'aliments est proposé aux élémentaires pour les entrées, laitages et desserts.

Un aliment de substitution à la viande de porc est systématiquement prévu.

Un goûter est servi tous les après-midi aux enfants des écoles maternelles qui fréquentent les accueils de loisirs (après la classe, les mercredis et pendant les vacances scolaires). En élémentaire, il est servi les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Les menus

Les menus seront élaborés en « commission des menus », afin de concilier l'équilibre nutritionnel, l'éducation au goût et le plaisir des enfants.

La commission des menus se réunit tous les deux mois environ pour décider collégialement des aliments servis aux enfants.

Consultez les [menus d'août 2018](#)

Consultez les [menus de septembre 2018](#)

Consultez les [menus d'octobre 2018](#)

Consultez les [menus de novembre 2018](#)

Consultez les [menus de décembre 2018](#)

Consultez les [menus de janvier 2019](#)

Consultez les [menus de février 2019](#)

Consultez [les menus de mars 2019](#)

Consultez [les menus d'avril 2019](#)

Consultez [les menus de mai 2019](#)

Consultez [les menus de juin 2019](#)

Consultez [les menus de juillet 2019](#)

Consultez [les menus d'août 2019](#)

Allergies alimentaires

Le bilan des allergènes est mis en ligne chaque semaine, conformément à la réglementation. Il a une visée informative et ne se substitue pas à [un projet d'accueil individualisé \(PAI\)](#).

En cas de PAI, pour les enfants ayant des allergies alimentaires ou un traitement nécessitant un régime spécial : merci de prendre contact avec Mme Vincart pour mettre en œuvre les modalités nécessaires (transport des denrées, chaîne du froid et composition des repas).

Consultez [le livret des PAI alimentaires](#)

Consultez [le livret des PAI médicamenteux](#)

Bilan des allergènes

Consultez le bilan des allergènes du [3 au 7 septembre 2018](#)

Consultez le bilan des allergènes du [10 au 14 septembre 2018](#)

Consultez le bilan des allergènes du [17 au 23 septembre 2018](#)

Consultez le bilan des allergènes du [24 au 28 septembre 2018](#)

Consultez le bilan des allergènes du [1 au 5 octobre 2018](#)

Consultez le bilan des allergènes [du 22 au 28 octobre 2018](#)

Consultez le bilan des allergènes [du 29 octobre au 4 novembre](#)

Consultez le bilan des allergènes du [5 au 18 novembre 2018](#)

Consultez le bilan des allergènes du [3 au 16 décembre 2018](#)

Consultez le bilan des allergènes du [19 novembre au 2 décembre 2018](#)

Consultez le bilan des allergènes du [3 au 16 décembre 2018](#)

Consultez le bilan des allergènes du [17 au 30 décembre 2018](#)

Consultez le bilan des allergènes du [31 décembre 2018 au 13 janvier 2019](#)

Consultez le bilan des allergènes [du 14 au 25 janvier 2019](#)

Consultez le bilan des allergènes [du 28 janvier au 8 février 2019](#)

Consultez le bilan des allergènes [du 11 au 24 février](#) 2019

Consultez le bilan des allergènes du [25 février au 10 mars 2019](#)

Consultez le bilan des allergènes du [11 au 24 mars 2019](#)

Consultez le bilan des allergènes du [25 mars au 7 avril 2019](#)

Consultez le bilan des allergènes du [8 au 21 avril 2019](#)

Consultez le bilan des allergènes du [22 avril au 5 mai 2019](#)

Consultez le bilan des allergènes du [6 au 12 mai 2019](#)

Consultez le bilan des allergènes du [13 au 19 mai 2019](#)

Consultez le bilan des allergènes du [20 au 26 mai 2019](#)

Consultez le bilan allergènes du [27 au 2 juin 2019](#)

Consultez le bilan allergènes du [3 au 7 juin 2019](#)

Consultez le bilan allergènes du [10 au 14 juin 2019](#)

Consultez le bilan allergènes du [17 au 23 juin 2019](#)

Consultez le bilan allergènes du [24 au 30 juin 2019](#)

Consultez le bilan allergènes du [1 au 5 juillet 2019](#)

Consultez le bilan allergènes du [8 au 12 juillet 2019](#)

Consultez le bilan allergènes du [15 au 19 juillet 2019](#)

Consultez le bilan allergènes du [22 au 26 juillet 2019](#)

Consultez le bilan allergènes du [29 juillet au 2 août 2019](#)

Consultez le bilan allergènes du [5 au 9 août 2019](#)

Consultez le bilan allergènes du [12 au 16 août 2019](#)

Informations sur les pique-niques

Consultez le flyer édité à cet effet en cliquant [ici](#).

Règlement intérieur de la restauration scolaire

[Consultez le règlement de la restauration scolaire de Livry-Gargan](#)

MAIRIE DE LIVRY-GARGAN

3, PL. FRANÇOIS-MITTERRAND - B.P. 56 - 93891

LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43